



Face aux fortes chaleurs, adoptons les bons réflexes !

NEWS

SOCIAL

Monday, July 11, 2022

Face aux fortes chaleurs, adoptons les bons réflexes !

Avec l'arrivée des beaux jours, nous devons prendre nos précautions face à la canicule. Les périodes de forte chaleur peuvent entraîner des accidents graves voire mortels. Les personnes vulnérables sont particulièrement touchées. Pour faire face, la Ville de Vélizy-Villacoublay et l'Office Nationale des Forêts proposent des dispositifs et guident les Véliziens sur les bons gestes à avoir.



La ville met en place un plan canicule. Il permet aux personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les personnes ayant des problèmes de santé de communiquer leurs coordonnées au Centre Communal d'Action Sociale de la ville pour recevoir des appels et des visites à domicile. Nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire au dispositif YES + afin d'être accompagné au quotidien par des jeunes recrutés par la commune. Le CCAS propose également d'autres aides notamment le transport solidaire qui en cas de canicule peut vous déposer dans un lieu climatisé. Pour plus de renseignements, contactez le CCAS au 01 34 58 50 01 ou [en ligne](#).

Les bonnes pratiques en cas de fortes chaleurs

Pour vous protéger de la canicule, il est conseillé de boire régulièrement de l'eau et de rester au frais. Privilégiez les fruits, légumes crus et les plats froids. N'oubliez surtout pas de fermer les volets et les fenêtres de votre lieu d'hébergement et d'arrêter la nuit. Si vous avez des personnes vulnérables dans votre entourage, pensez à prendre de leurs nouvelles et à leur rappeler les bons gestes à effectuer.

Prévention contre les feux de forêts

D'après l'Office Nationale des Forêts, 90% des feux sont d'origine humaine. Pour éviter les feux de forêt, mobilisons-nous car chaque geste compte ! L'ONF rappelle aux Véliziens de ne pas fumer, ni de jeter les mégots en forêt. Il est formellement interdit d'allumer des feux de camps, bivouacs et barbecues. En cas d'incendie, contactez les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112 ou 114 (pour les sourds et les malentendants). Pour plus d'informations, [retrouvez les recommandations de l'ONF](#).